

L'une de nos camarades de SUD éducation 28 / SOLIDAIRES 28 est aujourd'hui victime de répression du fait de son engagement syndical et citoyen pour la défense de l'école Jean Macé. Mobilisée en faveur d'un service public d'éducation décent, en zone prioritaire, notre collègue se voit faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Notre camarade n'a commis aucune faute justifiant une sanction, aucun des faits mis cause n'est imputable au service puisqu'elle agissait dans la cadre de l'action syndicale.

Mais aujourd'hui ce sont ses droits et libertés fondamentales que l'on attaque car ce sont ses actions syndicales et citoyennes telles que le droit de manifester et d'informer qui lui valent ces mesures disciplinaires.

Pour l'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 ces tentatives d'intimidation et de répression sont parfaitement inacceptables !

La liberté d'expression, le droit de manifester et la liberté d'action syndicale sont des droits fondamentaux et constitutionnels.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 condamne fermement cette répression syndicale et citoyenne et demande l'arrêt immédiat de toutes les procédures disciplinaires prises à l'encontre de notre militante !

L'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 appelle à se joindre aux rassemblements de soutien de notre camarade les :

- Mercredi 28 avril à 14h devant l'Inspection Académique / DSDEN 28 à Chartres
- Mercredi 05 mai à 10h (heure de la convocation de la camarade) devant l'Inspection Académique / DSDEN 28 à Chartres.



**DÉFENDRE UNE ÉCOLE, UN SERVICE PUBLIC
EST UNE NECESSITÉ PAS UNE FAUTE !**

Alors que depuis plusieurs semaines parents et enseignants-e-s de l'école Jean Macé de Chartreux se battent pour la sauvegarde et la réhabilitation de leur école REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) de quartier, une procédure disciplinaire et des plaintes ont été engagées contre une directrice d'école, militante syndicale.

Depuis dix-sept derniers, date de l'abandon du projet de reconstruction, l'école Jean Macé cristallise légitimement les tensions à Chartreux. Le bâtiment est vétuste, notre collègue alerte depuis plus de 10 ans sur les conditions d'accueil des élèves dans ce quartier prioritaire. Il faut faire vite, un rapport d'expertise commandé par la municipalité prêche que des travaux sont à faire avant mars 2021 pour garantir la sécurité des usagers-ères.



En janvier 2021, les directeurs et directrices d'école de la commune sont convoqués à une réunion ayant pour objet la fermeture de l'école Jean Macé et la répartition des élèves dans les écoles de la ville. Le mécontentement est fort chez les usagers-ères de l'école et la mobilisation s'organise. Le 16 janvier, un premier rassemblement organisé par SUD éducation 28 apparaît conjointement avec les parents et le collectif « REP mobilisé », réunit 250 personnes devant la mairie.

Malgré cette forte mobilisation les parents d'élèves, constitués en association (APE/AM), ne parviennent pas à obtenir un rendez-vous avec l'édile de la ville, ils décident donc de se rendre au conseil municipal de février pour demander la parole.

Le 12 mars, notre camarade demande un entretien à sa hiérarchie pour exposer ses inquiétudes. La réponse prend la forme d'une mise en garde.

Le 16 mars, toujours dans l'attente d'une rencontre avec le maire, le collectif de lutte constitué des parents, des enseignant-es dans notre cantonale se rend à la mairie pour exiger une ouverture de dialogue. Le 19, notre camarade est convoqué à un entretien avec sa hiérarchie lui précisant que « la prise de l'objet de visite » est incompatible. Le maire n'a d'ailleurs pas hésité à porter plainte contre X pour « violation de domicile », c'est à dire contre ses propres administré-es qui ne sont véritablement pas les tenants-e-s dans la mairie pourtant bâtiment public de la commune !

Défendre le service public d'éducation, défendre l'éducation en réseau d'éducation prioritaire, user de ses droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et de manifestation : n'est pas une faune. C'est une nécessité, c'est une question d'égalité et de justice sociale.

Malgré des tentatives de répression honteuses, la mobilisation des enseignant-e-s et des parents a permis d'obtenir des garanties à court terme. Des travaux conservatoires sont programmés.

Malgré pour notre camarade c'est son engagement citoyen et syndical qui lui est reproché tout comme l'usage de ses droits fondamentaux de libre expression et de manifestation !

Contre la répression et pour défendre les libertés fondamentales et l'engagement syndical et citoyen,

Pour la défense d'un service public d'éducation décent, y compris en réseau d'éducation prioritaire

NOUS APPELONS À DES MANIFESTATIONS DE SOUTIEN :

Rassemblement le 28 avril à 14H00 devant la DSDEN à Chartres (date de la convocation de la camarade pour la consultation du dossier)

Rassemblement le 5 mai à 10H00 devant la DSDEN à Chartres (date de l'entretien de notification de sanction)

Pétition de soutien en ligne : <http://chng.fr/9KrgDjYTG>

